

(entourez la classe souhaitée)

**Demande d'inscription en 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup>  
Mode de paiement 2018/2019**

Cette fiche nominative est à compléter et à retourner signée avec votre dossier d'inscription avant le **31/05/2018**. Une réponse vous sera communiquée début juillet.

- Je confirme mon souhait d'inscrire mon enfant au collège La Salle Saint Michel en classe de .....
- Mon enfant sera :            Demi-pensionnaire  
    Externe

**Attention : Pour les élèves de 3<sup>ème</sup> merci de joindre un RIB pour le remboursement de la caution des livres**

**Contributions obligatoires :**

DESIGNATION	MONTANT
1- Contribution familiale par enfant et par an	885 € <small>(sous réserve d'ajustement postérieur à l'édition du présent document)</small>
2- L'assurance « individuelle accident »	7 €
3- Fournitures d'Arts plastiques	12 €
4- Culture religieuse	Facturé au prix d'achat Obligatoire pour les 5 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup>
5- Activité piscine par élève et par an	21 €
6- Caution (manuels scolaires)	120 €

**Contributions facultatives :** faites votre choix en cochant dans les cases oui / non (Les contributions facultatives ne pourront être remboursées car elles sont reversées aux différents prestataires en début d'année scolaire)

DESIGNATION	MONTANT	OUI	NON
1- Cotisation de solidarité: <i>Contribution immobilière par famille et par trimestre</i>	3 x 25 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2- Photos de classe <small>(voir document ci-joint sur autorisation de prise de vue)</small>	7 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Je joins un chèque de 150 € d'arrhes (qui seront déduits de la contribution familiale) à l'ordre de OGEC Collège Saint Michel portant au dos le nom et prénom de mon enfant.

Trois modes de paiement sont à votre disposition pour régler les factures. **Le prélèvement bancaire est le mode de règlement privilégié par l'établissement.** Le mode que vous choisirez en cochant les cases ci-dessous, sera valable pour l'année et identique pour la scolarité et la restauration.

- Prélèvement (9 mensualités, les 10 des mois de septembre à mai. Merci de joindre un RIB)**
- Carte bancaire par trimestre payable d'avance            Chèque par trimestre payable d'avance  
*Tout règlement par chèque devra comporter au dos de celui-ci les références de votre enfant (nom, prénom et classe).*

1<sup>er</sup> trimestre avant le : **20 septembre 2018**  
2<sup>ème</sup> trimestre avant le : **01 décembre 2018**  
3<sup>ème</sup> trimestre avant le : **31 Mars 2019**

A ....., le .....

Signature des parents